



En 2021, réduisez votre pression fiscale !

Saisissez l'opportunité de **REDUIRE VOTRE IMPOT SUR LE REVENU** grâce à l'investissement en **GIRARDIN INDUSTRIEL**.

Qu'est-ce que le Girardin Industriel ?

La loi Girardin est un dispositif visant à accompagner le développement économique en Outre-mer en facilitant le **financement privé** destiné à l'achat de matériels dans le domaine de l'industrie ou à l'artisanat pour des entreprises locales.

Ce dispositif poursuit **3 objectifs principaux** :

- ✓ Encourager la création d'emplois
- ✓ Favoriser la relance de l'investissement privé
- ✓ Renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-mer et la métropole

En contrepartie de cet investissement bénéficiez d'un **avantage fiscal**.

Profitez en ce début d'année **d'un taux de défiscalisation jusqu'à 32 %**.

Ce taux est dégressif au fur et à mesure que s'écoule l'année.

Pour 10 000 € investis en Girardin industriel, bénéficiez de 13 200 € de réduction d'impôt, soit une économie d'impôt de 3 200 €

Vous êtes éligible à ce dispositif **dès 5 000 € d'impôts**

Vous pouvez effacer **jusqu'à 40 909 €** d'impôts sur le revenu



INFORMATION - GIRADIN INDUSTRIEL ET PRELEVEMENT A LA SOURCE :

Les avantages fiscaux n'étant pas intégrés dans le calcul de votre taux et donc, montant de vos prélèvements mensuels, l'avantage de votre versement en Girardin industriel pour 2021 **vous sera restitué à l'été 2022**.

N'hésitez pas à nous contacter par mail (contact@cofiapatrimoine.com) et/ou par téléphone (06.69.41.16.33) si vous souhaitez de plus amples informations.

Pierre HENNETON
COFIA Patrimoine, filiale du groupe COFIF